

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

presse Question écrite n° 63354

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'abonnement gratuit à la presse pour les jeunes de 18 à 24 ans. Il désire connaître les modalités de ce dispositif.

### Texte de la réponse

À l'issue des États généraux de la presse écrite, le Président de la République s'est exprimé en faveur d'un abonnement gratuit à un quotidien pour les jeunes, l'année de leurs 18 ans. Cette volonté présidentielle s'est traduite par une augmentation des crédits accordés au fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale (FDM) pour les projets en faveur des jeunes : 15 MEUR supplémentaires ont été alloués au FDM sur trois ans pour financer cette action. 5 MEUR ont été inscrits sur le budget 2009 du FDM et 5 MEUR ont été à nouveau inscrits au projet de loi de finances 2010. Le projet a pris la forme d'une action collective regroupant les syndicats de la presse quotidienne nationale, régionale et départementale, soit en tout une soixantaine de titres. Le projet consiste à proposer à 200 000 jeunes de 18 à 24 ans un abonnement gratuit d'un jour par semaine (52 numéros par an) à un quotidien de leur choix. Cette périodicité d'abonnement a été retenue afin de familiariser progressivement les jeunes à la lecture d'un quotidien. Ces abonnements sont financés à 50 % par les éditeurs de presse au moyen d'une réduction de 50 % du prix moyen du titre et à 50 % par l'État via les crédits du FDM dédiés aux projets « jeunes ». Deux voies d'accès sont possibles pour souscrire un abonnement : le site Internet monjournaloffert.fr et les sites éditeurs concernés par l'opération. Cinquante-neuf titres de la presse quotidienne nationale, régionale et départementale participent ainsi à l'opération. Depuis le lancement de l'opération « Mon journal offert » le 27 octobre 2009, plus de 260 000 demandes d'abonnement ont déjà été enregistrées. Le surplus de demandes enregistrées a fait soit l'objet d'une prise en charge des publications qui assurent les demandes dépassant l'offre disponible, soit l'objet d'une offre alternative d'accès gracieux à leur service numérique payant. Cette initiative a permis de donner une ampleur nationale à un projet déjà développé par la presse régionale depuis 2006. Grâce à la mobilisation du ministère de la culture et de la communication, les publications participant à l'édition 2009 de l'opération « Mon journal offert » ont, en un peu plus d'un mois, atteint les niveaux d'abonnement enregistrés habituellement après une campagne de six mois.

#### Données clés

Auteur : M. Francis Saint-Léger

Circonscription : Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 63354 Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE63354

## Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10530

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1113